

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 18 septembre 2023

Délibération CA n° 202309-04

### NOTE ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTE

Conformément au préambule du Titre III des statuts de Normandie Université, le président est assisté d'un(e) ou de plusieurs vice-présidents ou vice-présidentes et de façon non exhaustive, dont un ou une, chargé(e) des questions et ressources numériques conformément à l'article L. 718-10 du code de l'éducation.

Pour mémoire, le règlement intérieur de Normandie Université apporte les précisions suivantes :

- Un(e) vice-président(e) est élu(e) par le Conseil d'Administration sur proposition du président parmi les membres élu(e)s du Conseil d'administration ou du Conseil académique de Normandie Université, ou parmi les membres des établissements fondateurs en raison de leurs compétences reconnues dans le domaine concerné. Les vice-président(e)s sont nommé(e)s pour la durée du mandat du président ou de la présidente de Normandie Université. Ils sont membres de l'équipe de direction (Article 1.2).
- L'annexe 1 de ce même règlement intérieur liste les vice-président(e)s qui assistent le président de Normandie Université dans le cadre de son mandat (pour la mandature 2015-2019) dont :
  - « Un vice-président ou vice-présidente chargé(e) des questions et ressources numériques conformément à l'article L. 718-10 du code de l'éducation » (...);
  - « Un vice-président ou une vice-présidente chargé(e) de la formation doctorale » (...);
  - « Un vice-président ou une vice-présidente chargé(e) de la formation, » (...) « de la vie étudiante et » (...) « de l'entrepreneuriat ». (...)
- Les missions des vice-président(e)s (pour la mandature 2015-2019) sont précisées dans cette même annexe :

« Le vice-président ou la vice-présidente chargé(e) des questions et ressources numériques conformément à l'article L. 718-10 du code de l'éducation a pour mission de développer les actions de Normandie Université en matière de technologies de l'information et de la communication, ainsi que les services de l'université numérique en région. Il ou elle pilote la stratégie numérique de Normandie Université et poursuit la démarche de mutualisation des projets au niveau régional, en complémentarité des stratégies des établissements ».

« Le vice-président ou la vice-présidente chargé(e) de la formation doctorale a pour mission d'assurer la coordination de la politique doctorale sur le territoire normand. Il ou elle a pour mission de diriger le Collège des Ecoles Doctorales, d'en assurer le pilotage et de garantir la mise en œuvre de ses missions propres ».

« Le vice-président ou la vice-présidente chargé(e) de la formation » (...), « de la vie étudiante et » (...) « de l'entrepreneuriat » a pour missions « d'assurer la coordination de l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur rattachés à la ComUE » (...), « d'élaborer une politique d'amélioration de la qualité de vie étudiante, d'action sociale et de diffusion de la culture sur le territoire. Il (Elle) pilote le déploiement du Schéma directeur de la Vie étudiante » (...), « de développer les actions en matière d'entrepreneuriat et d'innovation des étudiant(e)s. Il (elle) coordonne notamment le programme PEPITE » (...).



Le président de Normandie Université propose aux administrateurs l'élection de trois vice-président(e)s (CV ci-joints) :

- Vice-président en charge des ressources et questions numériques : **Yann MATHET**
- Vice-président en charge de la formation doctorale : **François DAUPHIN**
- Vice-présidente en charge de la formation, de la vie étudiante et de l'entrepreneuriat : **Anne-Sophie LEMAIRE**

**Le Conseil d'Administration approuve l'élection de la liste des Vice-présidents proposée par le Président de Normandie Université :**

- **Yann MATHET, Vice-Président chargé du numérique,**
- **François DAUPHIN, Vice-Président chargé de la Formation doctorale,**
- **Anne-Sophie LEMAIRE, Vice-Présidente chargée de la formation, de la vie étudiante et de l'entrepreneuriat.**

**Résultats des votes**

Nombre de votants : 34

Pour à l'unanimité par 34 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 18 septembre 2023,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR

